



Vendredi 29 mars 2019 de 8h00 à 13h00

Tribunal de commerce de Paris
Grande salle d'audience - premier étage
1, quai de la Corse - Paris 4ème

PACTE : QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

8h00 - Petit-déjeuner d'accueil

8h45

OUVERTURE DES DEBATS

Paul-Louis NETTER, Président du Tribunal de commerce de Paris
Didier KLING, Président de la CCI Paris Île-de-France

9h00

PROPOS INTRODUCTIFS

Marie LEBEC, Député des Yvelines, Rapporteur thématique du projet de loi PACTE

9h30

REBOND DES ENTREPRENEURS ET TRAITEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

François-Xavier LUCAS, Professeur, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne
Christophe THEVENOT, Administrateur judiciaire, Président du CNAJMJ
Patrick COUPEAUD, Juge au Tribunal de commerce de Paris
Cédric COLAERT, Associé fondateur, Eight Advisory

10h30 - Pause café

10h45

DROIT DES SOCIETES, FINANCEMENT ET GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Julia HEINICH, Professeur, Université de Bourgogne
Catherine MALECKI, Professeur, Université de Rennes 1
Patrick SAYER, Juge au Tribunal de commerce de Paris
Emmanuel MASSET, Avocat associé, Bredin Prat

12h00

SIMPLIFICATIONS DE LA VIE DES ENTREPRISES

Tanguy ALLAIN, Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise
Laurent BENOUDIZ, Président de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France
Un représentant du Greffe du Tribunal de commerce de Paris

FIL ROUGE DE LA MATINALE

Laurent PFEIFFER, Président du conseil de surveillance, EMOVA GROUP, Membre de la CCI Paris Île-de-France

13h00 - Fin de la matinale

➤ Une attestation de présence vous sera délivrée, sur demande, le jour du colloque.
L'AFFIC n'est pas un organisme de formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLOQUE DU 29 MARS 2019

A retourner impérativement avant le 25 mars 2019 à

AFFIC

1, quai de la Corse - 75181 PARIS CEDEX 04

Tél. 01 44 32 83 54 - affic@wanadoo.fr

**PACTE : QUELLES OPPORTUNITÉS POUR
LES ENTREPRISES FRANÇAISES**

NOM : **Prénom** :

Fonction :

.....

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Tél.: **Email** :

Ci-joint règlement par chèque à l'ordre de l'AFFIC :

Membre de l' AFFIC: **50 €**

Non membre : **70 €**

Joindre le règlement au bulletin d'inscription.

➤ *Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles.*